



INFORMATION

AUX PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE SERGY

Les pré-inscriptions 2022/2023 pour les services périscolaires et le restaurant scolaire auront lieu aux dates suivantes :

Du lundi 23 mai au vendredi 03 juin :

Renouvellement des dossiers d'inscriptions restaurant scolaire et périscolaire pour les enfants qui ont fréquenté les services durant l'année 2021/2022.

Du lundi 06 juin au vendredi 17 juin :

Inscriptions des nouveaux enfants.

Horaires d'inscription

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h30**
- **Les mercredis de 9h00 à 12H00 et de 14h00 à 18h00**
-

Le nombre de place étant limité afin de garantir une qualité d'accueil optimale, une liste d'attente est mise en place.

Vous trouverez **le dossier nécessaire à l'inscriptions de vos enfants** sur le portail famille Berger-Levrault auquel vous accédez avec vos codes habituels. Pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore accès au portail des familles, vous trouverez le dossier sur le site de la mairie sous la rubrique « enfance ».

Le dossier, une fois complété et signé devra être remis le jour de l'inscription à la responsable, à l'accueil périscolaire situé dans le bâtiment du restaurant scolaire.

Toutes les demandes reçues après les dates susmentionnées seront traitées en dernier, par ordre d'arrivée.

Vous recevrez la confirmation d'inscription d'ici fin août. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un dossier incomplet sera refusé.

Par ailleurs, nous vous informons que les demandes d'inscriptions seront traitées exclusivement par le service périscolaire et qu'aucune demande ne pourra être traitée par le secrétariat de la mairie.

La responsable du périscolaire et
cantine

Aurélia Piquard